

FO

Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 08 juin 2017

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Agents de droit public) de l'EPA-VNF du 08 juin 2017

Force Ouvrière était représentée par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord-Pas-de-Calais) et Gérard MONDRAGON (DT Sud-Ouest),

Le Comité Technique Unique (**Agents de droit public**) a été présidé par M. Olivier HANNEDOUCHE Directeur Adjoint des Ressources Humaines et des Moyens.

L'ordre du jour était le suivant :

I – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

II – Procès-verbal

1° Approbation du PV de la réunion du CTU Public du 30 mars 2017

III – Information et consultation

2° Consultation sur le projet d'instruction relative aux commissions des aides matérielles de VNF des comités locaux d'action sociale

3° Information sur le bilan des dépenses d'action sociale en 2016

4° Information concernant la convention 2017 « l'enfant et l'eau »

5° Information sur la dotation des présidents de CLAS

6° Point d'information sur l'instruction relative à la mise en place et la gestion du RIFSEEP au sein de VNF

7° Point d'information sur la décision d'attribution des bonifications ISS

IV – Questions diverses

Force Ouvrière lit sa déclaration,

Réponse :

ICA qui devient **ITA** Indemnité d'Accompagnement Temporaire:

Le DG a sollicité une audience auprès du ministère et a envoyé un courrier qui rappelle toutes les problématiques actuelles non résolues, en attente de décisions ou arbitrages. Une réunion est prévue dès le mois de juin, il y a cependant des échanges informels avec le ministère. L'EPA-VNF reconnaît que le décret de l'ITA aurait du sortir en 2016, le texte est dans les mains du DRH de notre Ministère et donc toujours pas au « guichet unique ».

Commentaire Force Ouvrière :

Il faut que notre Ministre prenne le taureau par les cornes et règle très rapidement ce problème, il en va de la crédibilité de notre ministère auprès de ses Agents

Externalisation : La direction prend note de nos remarques et portera une attention particulière à ce que cela ne se reproduise pas et partage totalement le fait que toute modification doit passer préalablement pour avis en CLHSCT et CT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Désignation d'un secrétaire adjoint de séance :

Le secrétariat de séance du CTU (public) de ce jour est assuré par la CGT.

Approbation du PV de la réunion du CTU Public du 30 mars 2017 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité moyennant quelques amendements.

Projet d'instruction relative aux commissions des aides matérielles de l'EPA-VNF des comités locaux d'action sociale (*Consultation*) :

Présentation par Mme Przymenski : L'instruction formalise une procédure de demande d'attribution d'aides matérielles identique pour tout l'établissement. Le document type VNF est largement inspiré par celui du ministère, il garantit l'anonymat et l'égalité de traitement des dossiers.

Commentaire Force Ouvrière :

Après quelques reformulations, l'instruction est conforme. Nous vous rappelons que nous pouvons vous aider à prendre contact avec les services sociaux en cas de difficulté et vous accompagner dans vos démarches

Vote

Pour : Force Ouvrière, CGT, CFDT et UNSA

Bilan des dépenses d'action sociale en 2016 (*Information*) :

Les dépenses sont de 689 422€ en 2016 contre 708 432€ en 2015 soit une baisse de 3,7 %.
Les prestations servies aux agents de Voies Navigables de France sont :

Les PRESTATIONS INDIVIDUELLES

- Aide à la scolarité,
- Prestation vacances,
- Enfants handicapés,
- Autres prestations,

Les SUBVENTIONS et CONTRIBUTIONS COLLECTIVES

- CGCV,
- FNASCE,
- ASCE,

Le CLAS

- Crédits CIL 20 euros par agent
- Arbre de Noël 40 euros par enfant
- Actions collectives spécifiques

La RESTAURATION

- 1,22 euros par repas sous condition d'indice (**restaurants collectifs conventionnés**),
- Frais de fonctionnement et subventions complémentaires (**1,70 euros**)

Les AIDES FINANCIERES

- Aides matérielles,

Les PRÊTS

- Sociaux,
- Décohabitation,
- Installation.

Commentaire Force Ouvrière :

Force Ouvrière a rappelé son attachement à l'ensemble de ces prestations, qu'elles soient individuelles ou collectives, et a réitéré sa demande pour qu'une note explicative des différentes aides puissent être proposée aux agents. L'administration propose d'éditer une notice qui sera jointe avec la fiche de paie des agents.

Dotation des présidents de CLAS (Information) :

Cette présentation **n'appelle pas de remarques particulières**, cependant, **Force Ouvrière constate** quelques disparités issues de l'histoire des différentes directions territoriales.

Convention 2017 « l'enfant et l'eau » (Information) :

Force Ouvrière se félicite que cette convention soit renouvelée et ne peut que vous inciter à inscrire vos enfants à ces séjours qui ont été créés pour que les enfants des personnels habitant près de l'eau apprennent à nager, et prennent conscience des dangers de l'eau.

Instruction relative à la mise en place et la gestion du RIFSEEP au sein de l'EPA-VNF (pour information) :

Régimes Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

L'administration nous présente de nouveau la note de gestion suite au passage pour visa auprès du contrôleur financier après le vote du 08 décembre 2016. (cf CR CTU public du 08/12/16).

Force Ouvrière constate que les AAP1 et AAP2 exerçant leurs missions dans l'unité urbaine de Paris ne bénéficient pas du même complément de prime que leurs collègues AAP1 et AAP2 affectés en Administration-VNF centrale, contrairement aux engagements qui avaient été pris fin 2016.

- VNF a débloqué une enveloppe de 260 000 euros pour le RIFSEEP, cela se traduit concrètement pour les personnels administratifs par :

- Une prime de 190 € sur la paie de novembre sous forme de CIA (**Complément Indemnitaires Annuel, prime non pérenne**), au titre de l'année 2016. Pour l'année 2017,
- Suite à la nouvelle note de gestion ministérielle du 24 octobre 2016, **Force Ouvrière** a réussi à obtenir :
- Pour les adjoints administratifs un complément IFSE de 65€ (sur la paye de décembre)
- Pour les SA un complément IFSE de 95€ intégré également sur la paye de décembre.

Ces primes sont effectivement incluses dans l'IFSE pour 2017.

Force Ouvrière a demandé également quand se ferait le versement suite à l'enveloppe supplémentaire de 117 000€ répartie pour la catégorie C administrative (**85 % pour l'IFSE au titre de 2017**) répartie comme suit :

- 250 € pour les AAP1 et AAP2
- 200€ pour les AA2 et AA1

Et 15 % (18 400€) pour le CIA en 2017, transformé en IFSE en 2018.

VNF nous répond qu'elle devrait être versée sur la paie de juillet.

Pour Force Ouvrière c'est l'opportunité de revaloriser les agents, notamment les personnels oubliés par les améliorations indemnitaires depuis des années.

Force Ouvrière a demandé un groupe de travail afin de modifier l'instruction dans les meilleurs délais pour :

D'une part revoir en profondeur les règles de ce régime pour la filière administrative, afin de ne pas bloquer les mutations et de ne pas introduire des rigidités qui sont contraires à l'esprit et à la lettre des textes de la DGAFP, **notamment en :**

- prévoyant une augmentation de l'IFSE lors de changement de groupe descendant,
- introduisant des valorisations de l'IFSE pour des changements de poste à l'intérieur des mêmes groupes de fonction,
- révisant à la hausse les revalorisations d'IFSE prévues en cas de promotion au grade supérieur,

Et d'autre part, de revoir l'IFSE chaque année collectivement, afin que les agents ne soient pas pénalisés pendant 4ans, et récompenser ainsi le travail collectif.

Décision d'attribution des bonifications ISS (*pour information*) :

Il a été demandé au DT de présenter au CT local les attributions des point ISS

FORCE OUVRIERE constate de nombreuses disparités entre les DT et également au sein des DT du fait de modes organisationnels disparates. De plus, l'administration nous informe que le Ministère n'a pas abondé les crédits afin de mettre en œuvre ce complément indemnitaire.

**Les élus *Force Ouvrière*
au CTU de l'EPA-VNF**

Construire
 **ENSEMBLE**
 Votre Avenir

Paris le 8 juin 2017

DECLARATION PREALABLE au CTU Public du 8 juin 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux assignés à nos ministères et plus particulièrement à l'EPA-VNF, il est fondamental que les corps des agents qui les composent conservent une attractivité suffisante; celle-ci ayant déjà été mise à mal par l'application du protocole minoritaire PPCR. Dans sa forme actuelle appliquée à la filière administrative, le RIFSEEP à l'EPA-VNF menace gravement la pérennité des métiers et des compétences des agents que nous défendons.

Force Ouvrière a d'ailleurs dénoncé, dès 2014, ce régime indemnitaire individualisant encore plus les rémunérations, rompant le lien avec le grade et constituant un nouvel obstacle aux mobilités.

Force Ouvrière vous demande donc de modifier votre instruction dans les meilleurs délais pour :
D'une part revoir en profondeur les règles de ce régime pour la filière administrative, afin de ne pas bloquer les mutations et de ne pas introduire des rigidités qui sont contraires à l'esprit et à la lettre des textes de la DGAFP, notamment en :

- prévoyant une augmentation de l'IFSE lors de changement de groupe descendant,
- introduisant des valorisations de l'IFSE pour des changements de poste à l'intérieur des mêmes groupes de fonction,
- révisant à la hausse les revalorisations d'IFSE prévues en cas de promotion au grade supérieur,

Et d'autre part, porter auprès de nos nouveaux ministres une nouvelle demande de dérogation au RIFSEEP pour les corps techniques soumis à l'ISS, afin de ne pas leur imposer ce régime.

Force Ouvrière attire votre attention sur le fait que notre ministère de tutelle traite ses agents de façon discriminatoire et que l'application du RIFSEEP est largement plus favorable aux agents des autres ministères. Il convient qu'enfin nos ministres de tutelles rétablissent l'égalité de traitement entre ses agents et les autres personnels également concernés par le RIFSEEP.

Une fois de plus, nous sommes les plus mal traités, cela suffit !!!!

Vous aurez remarqué que l'été approche et que nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'Indemnité Compensatrice d'Accompagnement (ICA). Comment pouvez continuer des restructurations et laisser des agents dans l'incertitude et l'inquiétude?

Il faut un engagement ferme de notre ministre pour que ce décret sorte et soit applicable au 1^{er} janvier 2018.

Force Ouvrière vous rappelle que L'EPA-VNF s'est vu confié par la loi, la gestion et l'exploitation du Domaine Public Fluvial (DPF). Il revient donc à son personnel d'en assurer l'entretien, l'exploitation et la maintenance. Pour **Force Ouvrière**, il est hors de question d'externaliser ou de confier ces missions à des tiers.

Il nous paraît également utile de vous rappeler que toute forme d'expérimentation doit obligatoirement faire l'objet d'un avis en CHSCT et CT, c'est également la LOI.

Enfin, **Force Ouvrière** est très attaché à l'action sociale collective et individuelle, qu'elle soit locale, nationale, ministérielle ou interministérielle. C'est pourquoi, elle ne doit en aucun cas être une variable d'ajustement budgétaire.

Les élus **Force Ouvrière
au CTU de l'EPA-VNF**